



FSSSPX

Entretien avec le Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

« Suprema lex, salus animarum »

« La loi suprême, c'est le salut des âmes. » C'est de ce principe supérieur que dépend ultimement toute la légitimité de notre apostolat. »

1. FSSPX. Actualités : Monsieur le Supérieur général, vous venez d'annoncer publiquement votre intention de procéder à des sacres épiscopaux pour la Fraternité Saint-Pie X, le 1^{er} juillet prochain. Pourquoi avoir fait cette annonce aujourd'hui, 2 février ?

Don Davide Pagliarani : La fête de la Purification de la très sainte Vierge est très significative dans la Fraternité. C'est le jour où les candidats à la prêtrise revêtent la soutane. La Présentation de Notre-Seigneur au Temple, que nous fêtons aujourd'hui, leur rappelle que la clef de leur formation et de leur préparation aux ordres est dans le don de soi, qui passe par les mains de Marie. C'est une fête mariale extrêmement importante, car en annonçant un glaive de douleur à Notre-Dame, Siméon montre bien son rôle de corédemptrice à côté de son divin fils. On la voit associée à Notre-Seigneur dès le commencement de sa vie terrestre et jusqu'à la consommation de son sacrifice au Calvaire. De même, Notre-Dame accompagne le futur prêtre dans sa formation et durant toute sa vie : c'est elle qui continue à former Notre-Seigneur dans son âme.

2. Cette annonce était une rumeur persistante, ces derniers mois. En particulier depuis le décès de Mgr Tissier de Mallerais, en octobre 2024. Pourquoi avez-vous attendu jusqu'à présent ?

Comme Mgr Lefebvre en son temps, la Fraternité a toujours le souci de ne pas précéder la Providence mais de la suivre, en se laissant guider par ses indications. Une décision aussi importante ne peut pas être prise à la légère, ou dans la précipitation.

En particulier, puisqu'il s'agit d'une affaire qui intéresse évidemment l'autorité suprême de l'Église, il était nécessaire d'entreprendre d'abord une démarche auprès du Saint-Siège – ce que nous avons fait – et d'attendre un délai raisonnable pour lui permettre de nous répondre. Ce n'est pas une décision que nous pouvions prendre sans manifester concrètement notre reconnaissance de l'autorité du Saint-Père.

3. Dans votre homélie, vous avez dit en effet avoir écrit au Pape. Pourriez-vous nous en dire davantage ?

L'été dernier, j'ai écrit au Saint-Père pour lui demander une audience. N'ayant pas reçu de réponse, je lui ai écrit une nouvelle lettre, quelques mois plus tard, d'une manière simple, filiale, et sans rien lui cacher de nos besoins. J'ai mentionné nos divergences doctrinales, mais aussi notre désir sincère de servir l'Église catholique sans relâche : car nous sommes serviteurs de l'Église, malgré notre statut canonique non reconnu.



À ce second courrier, une réponse de Rome nous est parvenue il y a quelques jours, de la part du Cardinal Fernández. Malheureusement, celle-ci ne prend aucunement en considération la proposition que nous avons formulée, et ne propose rien qui réponde à nos demandes.

Cette proposition, compte tenu des circonstances tout à fait particulières dans lesquelles se trouve la Fraternité, consiste concrètement à demander que le Saint-Siège accepte de nous laisser continuer temporairement dans notre situation d'exception, pour le bien des âmes qui s'adressent à nous. Nous avons promis au pape de dépenser toute notre énergie pour la sauvegarde de la Tradition, et de faire de nos fidèles de vrais fils de l'Église. Il me semble qu'une telle proposition est à la fois réaliste et raisonnable, et qu'elle pourrait, en soi, recevoir l'agrément du Saint-Père.

4. Mais alors, si vous n'avez pas encore reçu cet agrément, pourquoi estimez-vous devoir tout de même procéder à des consécration épiscopales ?

Il s'agit d'un moyen extrême, proportionné à une nécessité réelle et extrême, elle aussi. Bien sûr, la simple existence d'une nécessité pour le bien des âmes ne signifie pas que, pour y répondre, n'importe quelle initiative soit justifiée d'emblée. Mais dans notre cas, après une longue période d'attente, d'observation et de prière, il nous semble pouvoir dire aujourd'hui que l'état objectif de grave nécessité dans lequel se trouvent les âmes, la Fraternité et l'Église, exige une telle décision.

Avec l'héritage que nous a laissé le pape François, les raisons de fond qui avaient déjà justifié les sacres de 1988 subsistent encore pleinement et apparaissent même, à bien des égards, d'une acuité renouvelée. Le Concile Vatican II demeure plus que jamais la boussole qui guide les hommes d'Église, et ceux-ci ne vont vraisemblablement pas prendre une autre direction dans un avenir prochain. Les grandes orientations qui se dessinent déjà pour le nouveau pontificat, à travers le dernier consistoire en particulier, ne font que le confirmer : on y voit une détermination explicite à conserver la ligne de François comme un chemin irréversible pour toute l'Église.

« Nous avons promis au pape de dépenser toute notre énergie pour la sauvegarde de la Tradition, et de faire de nos fidèles de vrais fils de l'Église. »

C'est triste de le constater, mais c'est un fait : dans une paroisse ordinaire, les fidèles ne trouvent plus les moyens nécessaires pour assurer leur salut éternel. Cela concerne en particulier la prédication intégrale de la vérité et de la morale catholiques, ainsi que l'administration des sacrements comme l'Église l'a toujours fait. Voilà en quoi se résume l'état de nécessité. Dans ce contexte critique, nos évêques prennent de l'âge, et avec la croissance continue de l'apostolat, ils ne suffisent plus à répondre aux demandes des fidèles dans le monde entier.

5. En quoi pensez-vous que le consistoire du mois dernier confirme la direction prise par le pape François ?

Le cardinal Fernández, au nom du pape Léon, y a invité l'Église à revenir à l'intuition fondamentale de François, exprimée dans *Evangelii gaudium*, son encyclique clef : en simplifiant un peu, il s'agit de réduire l'annonce de l'Évangile à son expression primitive essentielle, dans des formules très concises et percutantes – le « *kérygme* » –, en vue d'une « expérience », d'une rencontre immédiate avec le Christ, laissant de côté tout le reste, si précieux soit-il – concrètement, l'ensemble des éléments de la Tradition, considérés comme accessoires et secondaires. C'est cette méthode de nouvelle évangélisation qui a produit le vide doctrinal caractéristique du pontificat de François, que tout un secteur de l'Église a fortement ressenti.

Bien sûr, dans cette perspective, il faut toujours se préoccuper de fournir des réponses nouvelles et appropriées aux questions qui surgissent : mais cette tâche doit se réaliser à travers la réforme synodale, et non en redécouvrant les réponses classiques et toujours valables fournies par la Tradition de l'Église. C'est de cette manière, dans le « souffle de l'Esprit » de cette réforme synodale, que François a été capable d'imposer à l'Église entière des décisions catastrophiques, comme celle autorisant la communion des divorcés remariés, ou la bénédiction des couples de même sexe.



En synthèse : par le « kérygme », on isole l'annonce de l'Évangile de tout le *corpus* de la doctrine et de la morale traditionnelles ; et par la synodalité, on remplace les réponses traditionnelles par des décisions aléatoires, facilement absurdes et doctrinalement injustifiables. Le cardinal Zen lui-même trouve que cette méthode est manipulatrice, et que le fait d'attribuer cela au Saint-Esprit est blasphématoire. Je crains, malheureusement, qu'il n'ait raison.

6. *Vous parlez de service à l'Église mais, dans la pratique, la Fraternité peut donner l'impression de défier l'Église, surtout si l'on envisage des sacres épiscopaux. Comment expliquez-vous cela au Pape ?*

Nous servons l'Église, d'abord, en servant les âmes. Cela est un fait objectif, indépendamment de toute autre considération. L'Église, fondamentalement, existe pour les âmes : elle a pour but leur sanctification et leur salut. Tous les beaux discours, les débats divers et variés, les grands thèmes sur lesquels on discute ou pourrait discuter, n'ont aucun sens s'ils n'ont pas pour objectif le salut des âmes. Il est important de le rappeler parce qu'il existe aujourd'hui un danger, pour l'Église, de s'occuper de tout et de rien. Le souci écologique, par exemple, ou la préoccupation des droits des minorités, des femmes ou des migrants, risquent de faire perdre de vue la mission essentielle de l'Église. Si la Fraternité Saint-Pie X lutte pour garder la Tradition, avec tout ce que cela comporte, c'est uniquement parce que ces trésors sont absolument indispensables au salut des âmes, et qu'elle ne vise rien d'autre que cela : le bien des âmes, et celui du sacerdoce ordonné à leur sanctification.

« *Dans une paroisse ordinaire, les fidèles ne trouvent plus les moyens nécessaires pour assurer leur salut éternel. Voilà en quoi se résume l'état de nécessité.* »

Ce faisant, nous mettons au service de l'Église elle-même ce que nous gardons. Nous offrons à l'Église, non un musée de choses anciennes et poussiéreuses, mais la Tradition dans sa plénitude et dans sa fécondité, la Tradition qui sanctifie les âmes, qui les transforme, qui suscite des vocations et des familles authentiquement catholiques. Autrement dit, c'est pour le Pape lui-même, en tant que tel, que nous gardons ce trésor, jusqu'au jour où l'on en comprendra à nouveau la valeur, et où un pape voudra s'en servir pour le bien de toute l'Église. Car c'est à cette dernière que la Tradition appartient.

7. *Vous parlez du bien des âmes, mais la Fraternité n'a pas de mission sur les âmes. Au contraire, elle a été canoniquement supprimée depuis plus de cinquante ans. À quel titre peut-on justifier une quelconque mission de la Fraternité auprès des âmes ?*

Il s'agit tout simplement d'une question de charité. Nous ne voulons pas nous donner une mission que nous n'avons pas. Mais en même temps, nous ne pouvons pas refuser de répondre à la détresse spirituelle des âmes qui, de plus en plus, sont perplexes, désorientées, perdues. Elles appellent au secours. Et après avoir longtemps cherché, c'est tout naturellement dans les richesses de la Tradition de l'Église, intégralement vécue, qu'elles trouvent, avec une joie très profonde, la lumière et le réconfort. Sur ces âmes, nous avons une véritable responsabilité, même si nous n'avons pas de mission officielle : si quelqu'un voit dans la rue une personne en danger, il est tenu de lui venir en aide selon ses possibilités, même s'il n'est ni pompier ni policier.

Le nombre des âmes qui se sont ainsi adressées à nous a crû sans cesse au fil des années, et a même considérablement augmenté durant la dernière décennie. Ignorer leurs besoins et les abandonner, cela signifierait les trahir, et par là trahir l'Église elle-même car, encore une fois, l'Église existe pour les âmes, et non pour alimenter des discours vains et futiles.

Cette charité est un devoir qui commande tous les autres. C'est le droit lui-même de l'Église qui le prévoit ainsi. Dans l'esprit du droit de l'Église, expression juridique de cette charité, le bien des âmes passe avant tout. Il représente véritablement la loi des lois, à laquelle toutes les autres sont subordonnées, et contre laquelle aucune loi ecclésiastique ne prévaut. L'axiome « *suprema lex, salus animarum* » : la loi suprême, c'est le salut des âmes » est une maxime classique de la tradition canonique, reprise explicitement, d'ailleurs, par le canon final du Code de 1983 ; dans l'état de nécessité actuel, c'est de ce principe supérieur que dépend ultimement toute la légitimité de notre apostolat et de notre mission auprès des âmes qui s'adressent à nous. Il s'agit pour nous d'un rôle de suppléance, au nom de cette même charité.



8. Êtes-vous conscient que le fait d'envisager des sacres épiscopaux pourrait placer les fidèles qui ont recours à la Fraternité face à un dilemme : ou le choix de la Tradition intégrale avec tout ce que cela signifie, ou la « pleine » communion avec la hiérarchie de l'Église ?

Ce dilemme n'est qu'apparent, en réalité. Il est évident qu'un catholique doit à la fois garder la Tradition intégrale et la communion avec la hiérarchie. Il ne peut pas choisir entre ces biens qui sont tous deux nécessaires.

Mais on oublie trop souvent que la communion se fonde essentiellement sur la foi catholique, avec tout ce que cela implique : à commencer par une véritable vie sacramentelle, et l'exercice d'un gouvernement qui prêche cette même foi et la fait mettre en pratique, usant de son autorité non arbitrairement, mais réellement en vue du bien spirituel des âmes confiées à ses soins.

C'est justement pour garantir ces fondements, ces conditions nécessaires à l'existence même de la communion dans l'Église, que la Fraternité ne peut accepter ce qui s'oppose à cette communion et la dénature. Même lorsque cela vient – paradoxalement – de ceux-là mêmes qui exercent l'autorité dans l'Église.

9. Pourriez-vous donner un exemple concret de ce que la Fraternité ne peut accepter ?

Le premier exemple qui me vient à l'esprit remonte à l'année 2019, lorsque le pape François, à l'occasion de sa visite dans la péninsule arabe, a signé avec un imam la fameuse déclaration d'Abu Dhabi. Il affirmait avec le chef musulman que la pluralité des religions avait été voulue comme telle par la Sagesse divine.

Il est évident qu'une communion qui se fonderait sur l'acceptation d'une telle affirmation, ou qui l'inclurait, ne serait tout simplement pas catholique, car elle inclurait un péché contre le premier commandement, et la négation du premier article du *Credo*. Je trouve qu'une telle affirmation est plus qu'une simple erreur. C'est tout simplement inimaginable. Elle ne peut pas être le fondement d'une communion catholique, mais plutôt la cause de sa dissolution. Je pense qu'un catholique devrait préférer le martyre plutôt que d'accepter une telle affirmation.

10. Dans le monde entier, la prise de conscience des erreurs dénoncées de longue date par la Fraternité progresse, notamment sur internet. Ne conviendrait-il pas de laisser ce mouvement se développer dans la confiance en la Providence, plutôt que d'intervenir par un geste public fort comme des consécrations épiscopales ?

Ce mouvement est certainement positif, et on ne peut que s'en réjouir. Il illustre certainement le bien-fondé de ce que défend la Fraternité, et il y a lieu d'encourager cette diffusion de la vérité par tous les moyens qui existent. Cela dit, c'est un mouvement qui a ses limites. Car le combat de la foi ne peut pas se restreindre et s'épuiser dans des discussions et dans des prises de position qui ont comme théâtre le web ou les réseaux sociaux.

La sanctification d'une âme dépend bien sûr d'une profession de foi authentique, mais celle-ci doit aboutir à une vraie vie chrétienne. Or, le dimanche, les âmes n'ont pas besoin de consulter une plate-forme internet. Elles ont besoin d'un prêtre qui les confesse et les instruise, qui leur célèbre la sainte messe, qui les sanctifie véritablement et les conduise à Dieu. Les âmes ont besoin de prêtres. Or, pour avoir des prêtres, il faut des évêques. Pas des « influenceurs ». Autrement dit, il faut revenir au réel. C'est-à-dire le réel des âmes, de leurs nécessités objectives concrètes. Les sacres épiscopaux n'ont pas d'autre finalité : garantir, pour les fidèles attachés à la Tradition, l'administration du sacrement de la confirmation, de l'ordre, et de tout ce qui en découle.

11. Ne pensez-vous pas que, malgré ses bonnes intentions, la Fraternité pourrait de quelque manière finir par se prendre elle-même pour l'Église, ou s'attribuer un rôle irremplaçable ?

En aucune manière la Fraternité ne prétend se substituer à l'Église, ou en assumer la mission : elle conserve au contraire la conscience profonde de n'exister que pour la servir, appuyée exclusivement sur ce que l'Église elle-même a toujours et universellement prêché, cru et accompli.

La Fraternité est également profondément consciente que ce n'est pas elle qui sauve l'Église, car Notre-Seigneur seul garde et sauve son Épouse, Lui qui ne cesse jamais de veiller sur elle.



La Fraternité est tout simplement, dans des circonstances qu'elle n'a pas choisies, un moyen privilégié de rester fidèle à l'Église. Attentive à la mission de sa Mère, qui durant vingt siècles a nourri ses enfants par la doctrine et les sacrements, la Fraternité se consacre filialement à la préservation et à la défense de la Tradition intégrale, en prenant les moyens d'une liberté sans équivalent pour rester fidèle à cet héritage. Selon l'expression de Mgr Lefebvre, la Fraternité n'est qu'une œuvre « de l'Église catholique, qui continue à transmettre la doctrine » ; son rôle est celui d'un « facteur qui porte une lettre ». Et elle ne désire rien tant que de voir tous les pasteurs catholiques se joindre à elle dans l'accomplissement de ce devoir.

12. Revenons au Pape. Croyez-vous réaliste de penser que le Saint-Père puisse accepter, ou du moins tolérer, que la Fraternité consacre des évêques sans mandat pontifical ?

Un pape est d'abord un père. Comme tel, il est capable de discerner une intention droite, une volonté sincère de servir l'Église, et surtout un véritable cas de conscience dans une situation exceptionnelle. Ces éléments sont objectifs, et tous ceux qui connaissent la Fraternité peuvent le reconnaître, même sans nécessairement partager ses positions.

13. Cela est compréhensible dans la théorie. Mais pensez-vous que, concrètement, Rome puisse tolérer une telle décision de la part de la Fraternité ?

L'avenir reste entre les mains du Saint-Père et, évidemment, de la Providence. Néanmoins, il faut reconnaître que le Saint-Siège est parfois capable de faire preuve d'un certain pragmatisme, voire d'une flexibilité étonnante, lorsqu'il est convaincu d'agir pour le bien des âmes.

Prenons le cas très actuel des relations avec le gouvernement chinois. Malgré un véritable schisme de l'Église patriotique chinoise ; malgré une persécution ininterrompue de l'Église du silence, fidèle à Rome ; malgré des accords régulièrement renouvelés et rompus par le gouvernement chinois : en 2023, le pape François a approuvé *a posteriori* la nomination de l'évêque de Shanghai par les autorités chinoises. Plus récemment, le pape Léon XIV a lui-même fini par accepter *a posteriori* la nomination de l'évêque de Xinxiang, désigné de la même manière pendant la vacance du siège apostolique, alors que l'évêque fidèle à Rome, plusieurs fois emprisonné, était encore en charge. Dans les deux cas, ce sont bien évidemment des prélats philo-gouvernementaux, imposés unilatéralement par Pékin dans le but de contrôler l'Église catholique chinoise. Notons bien qu'il ne s'agit pas ici de deux simples évêques auxiliaires, mais bien d'évêques résidentiels, c'est-à-dire de pasteurs ordinaires de leur diocèse (ou préfecture) respectif, ayant juridiction sur les prêtres et les fidèles locaux. À Rome, on sait très bien dans quel but ces pasteurs ont été choisis et imposés unilatéralement.

« La Fraternité Saint-Pie X ne vise rien d'autre que cela : le bien des âmes, et celui du sacerdoce ordonné à leur sanctification. »

Le cas de la Fraternité est bien différent : il ne s'agit évidemment pas pour nous de favoriser un pouvoir communiste ou anti-chrétien, mais uniquement de sauvegarder les droits du Christ-Roi et de la Tradition de l'Église, dans un moment de crise et de confusion générales où ceux-ci se trouvent gravement compromis. Les intentions et les finalités ne sont bien évidemment pas les mêmes. Le Pape le sait. De plus, le Saint-Père sait pertinemment que la Fraternité, en aucune manière, n'entend donner à ses évêques une quelconque juridiction, ce qui équivaudrait à créer une Église parallèle.

Franchement, je ne vois pas comment le Pape pourrait craindre un danger plus grand pour les âmes du côté de la Fraternité, que du côté du gouvernement de Pékin.

14. Pensez-vous que par rapport à la messe traditionnelle, la nécessité des âmes soit aussi grave qu'en 1988 ? Après les vicissitudes connues par le rite de saint Pie V, sa libération par Benoît XVI en 2007, les restrictions imposées par François en 2021... dans quelle direction va-t-on avec le nouveau Pape ?

Pour autant que je le sache, le pape Léon XIV a gardé une certaine discrétion sur le sujet, qui suscite une grande attente dans le monde conservateur. Mais tout récemment, un texte du cardinal Roche sur la liturgie, destiné initialement aux cardinaux participant au consistoire du mois dernier, a été rendu public.



Et il n'y a pas de raison de douter qu'il ne corresponde, dans ses grandes lignes, à l'orientation voulue par le Pape. Il s'agit d'un texte très clair, et surtout logique et cohérent. Malheureusement, il s'appuie sur une prémissse fausse.

Concrètement, ce texte, en parfaite continuité avec *Traditionis custodes*, condamne le projet liturgique du pape Benoît XVI. Selon ce dernier, l'ancien rite et le nouveau seraient deux formes à peu près équivalentes, exprimant en tout cas la même foi et la même ecclésiologie, et pouvant par conséquent s'enrichir mutuellement. Soucieux de l'unité de l'Église, Benoît XVI eut donc à cœur de promouvoir la coexistence des deux rites, et publia en 2007 *Summorum Pontificum*. Ce fut pour beaucoup, providentiellement, une redécouverte de la messe de toujours, mais à la longue, cela provoqua aussi un mouvement de remise en question du nouveau rite ; mouvement qui parut problématique, et que *Traditionis custodes*, en 2021, s'efforça d'endiguer.

Fidèle à François, le cardinal Roche prône à son tour l'unité de l'Église, mais selon une idée et avec des moyens diamétralement opposés à ceux de Benoît XVI : tout en maintenant l'affirmation d'une continuité d'un rite à l'autre à travers la réforme, il s'oppose fermement à leur coexistence. Il y voit une source de division, une menace pour l'unité, qu'il s'agit de surmonter en revenant à une authentique communion liturgique : « Le bien primordial de l'unité de l'Église ne s'obtient pas en "congelant" la division, mais en nous retrouvant tous dans le partage de ce qui ne peut qu'être partagé. » L'Église « doit n'avoir qu'un seul rite » en pleine harmonie avec le vrai sens de la Tradition.

Principe juste et cohérent, car l'Église n'ayant qu'une seule foi et une seule ecclésiologie, elle ne peut avoir qu'une seule liturgie qui les exprime adéquatement... Mais principe mal appliqué puisque, logique avec la nouvelle ecclésiologie postconciliaire, le cardinal Roche conçoit la Tradition comme évolutive, et le nouveau rite comme son unique expression vivante pour notre temps ; la valeur du rite tridentin ne peut donc être que périmée, et son usage, tout au plus une « concession », « en aucune manière une promotion ».

Qu'il y ait donc « division » et incompatibilité actuelle entre les deux rites, voilà ce qui est désormais plus clair. Mais qu'on ne s'y trompe pas : la seule liturgie qui exprime adéquatement, de manière immuable et non évolutive, la conception traditionnelle de l'Église, de la vie chrétienne, du sacerdoce catholique, c'est celle de toujours. Sur ce point, l'opposition du Saint-Siège paraît plus que jamais irrévocable.

15. Le cardinal Roche a tout de même l'honnêteté de reconnaître qu'il y a encore certains problèmes dans la mise en œuvre de la réforme liturgique. Pensez-vous que cela puisse aboutir à une prise de conscience des limites de cette réforme ?

Il est intéressant de voir qu'après soixante ans, on avoue encore une difficulté réelle dans l'application de la réforme liturgique, dont il faudrait pouvoir découvrir la richesse : c'est un refrain que l'on entend depuis toujours, chaque fois que l'on aborde ce sujet, et que le texte du cardinal Roche n'éclue pas. Mais au lieu de s'interroger sincèrement sur les déficiences intrinsèques de la nouvelle messe, et donc sur la faillite générale de cette réforme, au lieu de se rendre à l'évidence du fait que les églises se vident et que les vocations diminuent, au lieu de se demander pourquoi le rite tridentin continue à attirer tant d'âmes... le cardinal Roche ne voit comme unique solution qu'une urgente formation préalable des fidèles et des séminaristes.

Sans s'en rendre compte, il entre ici dans un cercle vicieux : en effet, c'est la liturgie elle-même qui est censée former les âmes. Pendant presque deux mille ans, les âmes, souvent analphabètes, ont été édifiées et sanctifiées par la liturgie même, sans besoin d'une quelconque formation préalable. Ne pas reconnaître l'incapacité intrinsèque du *Novus Ordo* à édifier les âmes, en exigeant encore une meilleure formation, me paraît être le signe d'un aveuglement irrémédiable. On arrive en effet à des paradoxes choquants : la réforme a été voulue pour favoriser la participation des fidèles ; or ceux-ci ont abandonné l'Église en masse, car cette liturgie fade n'a pas su les nourrir ; et cela n'aurait rien à voir avec la réforme elle-même !

16. Aujourd'hui, dans de nombreux pays, des groupes extérieurs à la Fraternité bénéficient encore de l'usage du missel de 1962. De telles possibilités n'existaient presque pas en 1988. Ne serait-ce pas une alternative suffisante pour le moment, rendant prématurées de nouvelles consécrations épiscopales ?

La question que nous devons nous poser est la suivante : ces possibilités correspondent-elles à ce dont l'Église et les âmes ont besoin ? Répondent-elles de manière suffisante à la nécessité des âmes ?



Il est indéniable que, partout où la messe traditionnelle est célébrée, c'est le vrai rite de l'Église qui rayonne, avec ce sens profond du sacré qu'on ne trouve pas dans le nouveau rite. Mais on ne peut pas faire abstraction du cadre dans lequel ont lieu ces célébrations. Or, indépendamment de la bonne volonté des uns ou des autres, le cadre semble clair, surtout depuis *Traditionis custodes*, confirmé par le cardinal Roche : c'est celui d'une Église où le seul rite officiel « normal » est celui de Paul VI. La célébration du rite de toujours s'effectue par conséquent sous un régime qui est celui de l'exception : les adeptes de ce rite reçoivent, par bienveillance gratuite, des dérogations qui leur permettent de le célébrer, mais celles-ci s'inscrivent dans une logique qui est celle de la nouvelle ecclésiologie, et elles supposent donc que la liturgie nouvelle demeure le critère de la piété des fidèles, et l'authentique expression de la vie de l'Église.

17. Pourquoi dites-vous qu'on ne peut pas faire abstraction de ce cadre d'exception ? Du bien ne se fait-il pas malgré tout ? Quelles conséquences concrètes seraient à déplorer ?

Il résulte de cette situation au moins trois conséquences néfastes. La plus immédiate : celle d'une profonde fragilité structurelle. Les prêtres et les fidèles qui jouissent de certains priviléges leur permettant d'user de la liturgie tridentine, vivent dans l'angoisse du lendemain : un privilège n'est pas un droit. Tant que l'autorité les tolère, ils peuvent vaquer à leur pratique religieuse sans être inquiétés. Mais dès lors que l'autorité émet certaines exigences, impose certaines conditions, ou révoque soudain, pour une raison ou une autre, les permissions octroyées, prêtres et fidèles se retrouvent en situation de conflit, sans aucun moyen de se défendre pour garantir efficacement les secours traditionnels que les âmes sont en droit d'attendre. Or, comment éviter durablement de tels cas de conscience, lorsqu'entre deux conceptions inconciliaires de la vie de l'Église, incarnées dans deux liturgies incompatibles, l'une a droit de cité tandis que l'autre n'est que tolérée ?

Ensuite – et c'est sans doute plus grave – la raison de l'attachement de ces groupes à la liturgie tridentine n'est plus comprise, compromettant gravement les droits publics de la Tradition de l'Église, et par là le bien des âmes. En effet, si la messe de toujours peut accepter que la messe moderne soit célébrée dans toute l'Église, et si elle ne réclame pour elle-même qu'un privilège particulier, lié à une préférence ou à un charisme propre, comment comprendre que cette messe de toujours s'oppose irrémédiablement à la messe nouvelle, demeure l'unique véritable liturgie de toute l'Église, et que nul ne peut être empêché de la célébrer ? Comment savoir que la messe de Paul VI ne peut être reconnue, parce qu'elle constitue un éloignement considérable de la théologie catholique de la sainte messe, et que nul ne peut être contraint à la célébrer ? Et comment les âmes sont-elles efficacement détournées de cette liturgie empoisonnée, pour s'abreuver aux sources pures de la liturgie catholique ?

« La Fraternité est tout simplement, dans des circonstances qu'elle n'a pas choisies, un moyen privilégié de rester fidèle à l'Église. »

Enfin, conséquence plus lointaine qui découle des deux précédentes, la nécessité de ne pas compromettre, par un comportement qui dérange, une stabilité fragile, réduit de nombreux pasteurs à un silence constraint, lorsqu'il s'agirait de s'élever contre tel ou tel enseignement scandaleux qui corrompt la foi ou la morale. La nécessaire dénonciation des erreurs qui démolissent l'Église, exigée par le bien même des âmes que menace cette nourriture empoisonnée, s'en trouve paralysée. On éclaire en privé l'un ou l'autre, quand on arrive encore à discerner la nocivité de telle ou telle erreur, mais ce n'est plus qu'un chuchotement timide, où la vérité peine à s'exprimer avec la liberté requise... surtout lorsqu'il s'agit de combattre des principes tacitement admis. Là encore, ce sont les âmes que l'on n'éclaire plus, et qu'on prive du pain de la doctrine dont elles demeurent pourtant affamées : avec le temps, cela modifie progressivement les mentalités, et conduit peu à peu à l'acceptation générale et inconsciente des différentes réformes qui touchent la vie de l'Église. Envers ces âmes aussi, la Fraternité ressent la responsabilité de les éclairer et de ne pas les abandonner.

Il ne s'agit pas de lancer des reproches, ni de juger quiconque, mais d'ouvrir les yeux et de constater les faits. Or, nous sommes bien obligés de reconnaître que, dans la mesure où l'usage de la liturgie traditionnelle demeure conditionné par l'acceptation au moins implicite des réformes conciliaires, les groupes qui en jouissent ne peuvent constituer une réponse adéquate aux nécessités profondes que connaissent l'Église et les âmes. À l'inverse, pour reprendre une idée déjà exprimée, il faut pouvoir offrir



aux catholiques d'aujourd'hui une vérité sans concession, servie sans conditionnement, avec les moyens d'en vivre intégralement, pour le salut des âmes et le service de toute l'Église.

18. Cela dit, ne pensez-vous pas que Rome puisse se montrer plus généreuse à l'avenir, vis-à-vis de la messe traditionnelle ?

Il n'est pas impossible que Rome vienne à adopter à l'avenir une attitude plus ouverte, comme cela s'est déjà produit en 1988, dans des circonstances analogues, lorsque le missel ancien fut octroyé à certains groupes pour essayer de détourner les fidèles de la Fraternité. Si cela arrivait à nouveau, ce serait très politique et très peu doctrinal : le missel tridentin est censé être utilisé exclusivement pour adorer la majesté divine et nourrir la foi ; il ne saurait être instrumentalisé comme un outil d'ajustement pastoral, ou une variable d'apaisement.

Cela dit, une bienveillance plus ou moins grande ne changerait rien à la nocivité du cadre décrit plus haut, et ne modifierait donc pas substantiellement la situation.

Par ailleurs, le scénario est en réalité plus complexe : à Rome, le pape François et le cardinal Roche ont bien constaté qu'en élargissant l'usage du missel de saint Pie V, on déclenche inévitablement une remise en question de la réforme liturgique et du Concile, dans des proportions gênantes et surtout incontrôlables. Il est donc difficile de prévoir ce qui se passera, mais le danger d'un enfermement dans des logiques plus politiques que doctrinales est réel.

19. Que voudriez-vous dire spécialement aux fidèles et aux membres de la Fraternité ?

Je voudrais leur dire que le moment présent est tout d'abord celui de la prière, de la préparation des cœurs, des âmes et aussi des intelligences, en vue de nous disposer à la grâce que ces consécrations représentent pour toute l'Église. Cela dans le recueillement, dans la paix et dans la confiance en la Providence, qui n'a jamais abandonné la Fraternité et qui ne va pas l'abandonner à présent.

20. Espérez-vous toujours pouvoir rencontrer le Pape ?

Oui, certainement ! Il me semble extrêmement important de pouvoir m'entretenir avec le Saint-Père, et il y a bien des choses que je serais heureux de partager avec lui, que je n'ai pas pu lui écrire. Malheureusement, la réponse reçue de la part du cardinal Fernández ne prévoit pas d'audience avec le Pape. Elle évoque en revanche la menace de nouvelles sanctions.

21. Que va faire la Fraternité si le Saint-Siège décide de la condamner ?

Tout d'abord, rappelons que dans de telles circonstances, d'éventuelles peines canoniques n'auraient aucun effet réel.

Cependant, si elles devaient être prononcées, il est certain que la Fraternité, sans amertume, accepterait cette nouvelle souffrance comme elle a su accepter les souffrances passées, et l'offrirait sincèrement pour le bien de l'Église elle-même. C'est pour l'Église que la Fraternité travaille. Et elle ne doute pas que si une telle situation devait se produire, cela ne pourrait être que temporaire ; car l'Église est divine et Notre-Seigneur ne l'abandonne pas.

La Fraternité continuera donc à œuvrer de son mieux dans la fidélité à la Tradition catholique, et à servir humblement l'Église en répondant aux nécessités des âmes. Et elle continuera à prier filialement pour le Pape, comme elle l'a toujours fait, en attendant de pouvoir être un jour délivrée de ces éventuelles sanctions injustes, comme cela fut le cas en 2009. Nous sommes certains qu'un jour, les autorités romaines reconnaîtront avec gratitude que ces consécrations épiscopales auront providentiellement contribué à maintenir la foi, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

Entretien donné à Flavigny-sur-Ozerain le 2 février 2026
en la fête de la Purification de la très sainte Vierge